



# AGENTS TERRITORIAUX



## Formation syndicale FSU

La FSU organise une session de formation pour les agents des collectivités territoriales, syndiquées ou non syndiquées. La formation syndicale est un droit. Tout agent de la Fonction Publique a droit à des jours de congés pour formation syndicale dans la limite de 12 jours par an sous réserve de nécessité de service.

Cette journée sera consacrée **aux droits et obligations et au déroulement de carrière de l'agent territorial**. Ce sera l'occasion de vous informer et de répondre à vos questions sur les principes qui régissent votre carrière : le recrutement, l'avancement de grade, la promotion interne, les grilles de salaire, etc.

Par ailleurs nous aborderons aussi les changements et évolutions en cours liés au protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations qui concernent l'ensemble des agents publics. Sa mise en œuvre a déjà commencé et s'étalera jusqu'en 2021 suite à la décision du gouvernement de reporter d'un an toutes les mesures 2018.



**Ce stage se déroulera le jeudi 20 septembre de 9h à 16h**

**Au Collège Jean LECANUET à ROUEN**

**247 Rue Louis Blanc, 76100 Rouen**

**La demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance, soit avant le 20 aout 2018.**

La FSU territoriale76

4 rue Louis Poterat

76100 Rouen

Tel 0662564457 /tel 0628218637

Mail : lafsuterritoriale76@orange.fr

# FORMATION SYNDICALE

## Comment s'inscrire à la formation : 2 étapes

① Tout d'abord s'inscrire auprès du syndicat en envoyant par courrier ou par mail le bulletin d'inscription ci-joint.

**Mail : lafsuterritoriale76@orange.fr**

**Courrier : SNUTER-FSU 76  
4 rue Louis Poterat  
76100 Rouen**

② Ensuite envoyer à la **DRH de votre collectivité** la demande de congé de formation syndicale 1 mois avant la date de la session (soit avant le 20 aout) pour les agents titulaires et 1 mois et demi pour les non titulaires.

Tout refus doit parvenir 15 jours avant la date de la formation et doit être motivé. Attention, à l'issue de la formation nous vous remettons une attestation de présence à remettre à votre employeur.

## **Droits et obligations Déroulement de carrière de l'agent territorial Jeudi 20 septembre**

**De 9h30 à 16h**

**Au collège Jean Lecanuet à ROUEN**



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

# Bulletin d'inscription

Formation syndicale date et lieu

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**Code Postal :**

**Ville :**

**Tel :**

**Portable :**

**Email :** .....@.....

**Collectivité :**

**A retourner à :**

**Mail : [lafsuterritoriale76@orange.fr](mailto:lafsuterritoriale76@orange.fr)**

**ou par courrier au : SNUTER-FSU 76  
4 rue Louis Poterat  
76100 ROUEN**



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**



NOM.....Prénom.....

Grade ou fonction .....

Collectivité .....

A Monsieur le Directeur  
Madame la Directrice  
des Ressources Humaines  
de la commune de .....

Monsieur le Directeur, Madame la Directrice

J'ai l'honneur de solliciter un congé le jeudi 20 septembre 2018 pour participer au stage de formation syndicale organisé par la FSU Territoriale, et ce, conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n° 85-552 du 25 mai 1985 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire.

Ce stage se déroulera au collège Jean Lecanuet à ROUEN. Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé pour les trois fonctions publiques figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

A.....

Le.....

Signature